

OMPI



WO/CF/XII/ 3

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 septembre 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

CONFERENCE

Douzième session (11^e session ordinaire)

Genève, 20 - 29 septembre 1993

EXAMEN DES RAPPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT
CHARGE DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE ET DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT
CHARGE DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT
AVEC LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS

Mémoire du Directeur général

1. Lors de la vingt-troisième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (tenue du 21 au 29 septembre 1992), il a été décidé d'ajouter au projet d'ordre du jour de la Conférence de l'OMPI un point intitulé "Examen des rapports des sessions de 1992 des comités permanents chargés de la coopération pour le développement (PC/IP et CP/DA) et des rapports des sessions de 1993 des groupes de travail du PC/IP et du CP/DA".

2. Le groupe de travail du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa première session à Genève les 6 et 10 septembre 1993, et le groupe de travail du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa première session à Genève les 7 et 10 septembre 1993. Les rapports de ces sessions sont reproduits dans les annexes I et II respectivement.

3. La Conférence de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu des rapports des deux groupes de travail.

[Les annexes suivent]

OMPI



PC/IP/WG/II/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

PROGRAMME PERMANENT DE L'OMPI CONCERNANT LA
COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC
LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

COMITE PERMANENT
GROUPE DE TRAVAIL

Première session
Genève, 6, 7 et 10 septembre 1993

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni, à Genève, les 6 et 10 septembre 1993.

2. Quinze Etats membres du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après dénommé "Comité permanent") désignés par le Comité permanent à sa dernière session, qu'il a tenue en novembre 1992, comme membres du groupe de travail pour 1993 étaient représentés : Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, France, Hongrie, Indonésie, Japon, Philippines, Roumanie, Suisse, Zimbabwe. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

3. Au nom du directeur général de l'OMPI, M. Shahid Alikhan, vice-directeur général, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants.

4. Dans sa déclaration liminaire, le vice-directeur général a évoqué le document PC/IP/WG/I/3, a mentionné la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI, à sa session de septembre 1992, portant création du groupe de travail et définissant les principales tâches de ce groupe et les modalités de son fonctionnement, et a rappelé que, au cours de cette session, le groupe de travail sera appelé à examiner et à évaluer l'état d'avancement du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après dénommé "programme permanent") depuis la dernière session du Comité permanent, et que les délibérations seront basées sur les parties appropriées des rapports d'activité.

5. Il a appelé l'attention des participants sur les traits marquants des activités indiqués dans les documents consacrés aux activités menées en 1992 et aux activités menées du 1^{er} janvier au 30 juin 1993; il a en outre souligné que de nombreuses activités sont toujours en cours et ne seront achevées qu'à la fin de l'exercice budgétaire actuel.

6. Le vice-directeur général a indiqué que la période examinée s'est caractérisée par une augmentation constante de la demande des pays en développement sur le plan de la coopération et de l'assistance technique. De plus, le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI a continué de croître et le nombre des Etats membres du Comité permanent est passé à 110.

7. Il a indiqué que le Bureau international a répondu avec souplesse aux demandes d'assistance très diverses dont il a été saisi en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement de l'infrastructure juridique et administrative, la fourniture de l'information et de la documentation en matière de brevets, y compris l'information sur l'état de la technique, la promotion de l'activité inventive et de l'innovation, et le développement de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités des pays en développement. Encourager la coopération entre pays en développement est resté un objectif important du programme d'assistance de l'OMPI.

8. Le vice-directeur général a aussi évoqué les différentes réunions, journées d'étude et séminaires qui se sont tenus aux échelons mondial, régional et national et qui ont réuni des universitaires, des conseils en propriété industrielle, des juges et des industriels ainsi que des décideurs et des législateurs; le nombre de fonctionnaires de pays en développement participant aux réunions et aux programmes de formation organisés par l'OMPI croît chaque année, et, cette année, le séminaire d'orientation qui s'est tenu récemment à Genève a été suivi par un nombre record de participants, environ 160 venus de 77 pays en développement.

9. Il a aussi évoqué brièvement la suite donnée aux suggestions faites à la dernière session du Comité permanent, et plus précisément l'octroi par l'OMPI d'un nombre limité de bourses de longue durée pour permettre à des étudiants déjà diplômés de suivre des études de propriété intellectuelle au Franklin Pierce Law Center (Etats-Unis d'Amérique), conformément à la suggestion faite par la délégation du Zimbabwe avec le soutien d'autres délégations.

10. Il a aussi indiqué que, sur la demande de nombreuses délégations, l'OMPI a encouragé l'utilisation de la technique du disque compact ROM; le Bureau international a mis gratuitement à la disposition de quelque 45 pays en développement de toutes les régions des postes de travail sur disques compacts ROM et a favorisé la mise en place de systèmes automatisés en ce qui concerne l'administration et l'information en matière de brevets ainsi que la formation en cours d'emploi des utilisateurs de ces systèmes. Le Bureau international a fourni des collections de documents de brevet sur disques compacts ROM à une trentaine de pays en développement et, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Office européen des brevets (OEB), a élaboré un prototype de disque compact ROM (DOPALES-PRIMERAS) contenant les premières pages en fac-similé de brevets publiés en 1990 par la majorité des pays d'Amérique latine ainsi que des données publiées sous forme codée relatives à ces mêmes brevets. Le vice-directeur général a aussi mentionné l'élaboration par l'OMPI d'un nouveau guide, facile à consulter, sur l'utilisation de la technique du disque compact ROM pour les services d'information en matière de brevets des pays en développement.

11. Il a également mis l'accent sur les liens entre la gestion de la propriété industrielle et le développement économique dans les pays en développement et a fait état des efforts déployés en vue de mettre le système de la propriété industrielle au service du renforcement de l'intégration économique et du développement technique.

12. En ce qui concerne le financement du programme, il a donné des précisions sur les fonds en provenance du PNUD et les fonds fiduciaires provenant de pays donateurs, et a remercié, à cet égard, au nom de l'OMPI, l'Allemagne, la France, le Japon et la Suède pour leurs contributions régulières.

ELECTION DU PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

13. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. Piragibe dos Santos Tarrago (Brésil) président et Mme Delia Meñez-Rosal (Philippines) et M. Jean-Baptiste Mozziconacci (France) vice-présidents. M. Vladimir Yossifov (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14. Le groupe de travail a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document PC/IP/WG/I/1.

EXAMEN ET EVALUATION DES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PERMANENT DEPUIS LA DERNIERE SESSION DU COMITE PERMANENT (9-13 novembre 1992)

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des rapports relatifs aux activités menées en 1992 et pendant les six premiers mois de 1993.

16. Le groupe de travail a examiné et évalué l'état d'avancement du programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle tenue en novembre 1992 et a concentré son attention sur les

grandes orientations de ce programme telles qu'elles ont été approuvées par le Comité permanent à sa session de 1992 (voir le paragraphe 71 du document PC/IP/XV/8). Les débats ont donc eu pour thème les objectifs suivants :

i) mettre en valeur les ressources humaines ("formation"); ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application; iii) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI; iv) faciliter la création ou l'amélioration des institutions gouvernementales et autres chargées de l'administration et de l'application effective de la législation nationale ou régionale ("aménagement des institutions"); v) développer l'enseignement du droit de la propriété industrielle; vi) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété industrielle; vii) faciliter l'acquisition de techniques étrangères protégées localement par des contrats de licence; viii) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information; ix) encourager l'activité inventive nationale.

17. Onze délégations sont intervenues pendant la session, à savoir les délégations du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, de la France, de l'Indonésie, du Japon, des Philippines, de la Roumanie, de la Suisse et du Zimbabwe.

18. Toutes les délégations qui ont fait des déclarations ont exprimé leurs remerciements à l'OMPI à propos des activités de coopération pour le développement qu'elle a menées pendant la période examinée et ont souligné l'importance qu'elles attachent à ces activités. Certaines délégations ont aussi souligné l'utilité des projets financés par le PNUD exécutés par l'OMPI dans leurs pays et ont exprimé l'espoir que ces projets seront poursuivis et développés. Elles se sont aussi félicitées des efforts déployés par l'OMPI pour développer la coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales.

19. Certaines délégations ont suggéré que, de façon à faciliter l'examen et l'évaluation du programme permanent, les documents donnent davantage de renseignements quant au thème et à la durée (dates) des différents cours et stages de formation et réunions organisés par le Bureau international.

20. La délégation de la Roumanie a félicité le Bureau international pour les documents présentés aux participants de la réunion, a noté l'ampleur des activités menées dans le cadre du programme permanent et a souligné l'importance de toutes ces activités pour les pays en transition vers l'économie de marché. La délégation a exprimé le souhait que l'OMPI fournisse une assistance technique accrue. Elle a insisté sur les problèmes particuliers que rencontrent les pays en transition vers l'économie de marché dans le contexte des activités de coopération pour le développement. Le président et le Bureau international ont déclaré que la compétence du groupe de travail se limite aux activités pour les pays en développement.

21. Le groupe de travail a considéré que l'un des éléments essentiels du programme permanent consiste dans l'importance qui continue d'être accordée à la mise en valeur des ressources humaines et a souligné qu'il est constamment nécessaire que les participants et le Bureau international évaluent les programmes de formation.

22. Parmi les mesures qui ont été proposées pour permettre de maintenir la qualité de la formation organisée par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle et de son évaluation, et dont la plupart constituent déjà des éléments du programme de formation, les suggestions suivantes ont été

privilégiées : mettre en oeuvre une formation diversifiée à l'intention des universitaires, des juristes, des autorités judiciaires, des industriels et d'autres utilisateurs du système de la propriété industrielle; former des formateurs; éviter de sélectionner plusieurs fois les mêmes candidats et examiner leurs compétences dans l'optique du cours ou du stage pour lequel ils ont été sélectionnés; et, enfin, choisir des sujets ou des thèmes précis et appropriés pour les cours et stages de formation, les journées d'étude et les séminaires.

23. La pratique du Bureau international en ce qui concerne l'évaluation des programmes de formation a donné lieu à un échange de vues. Le Bureau international a précisé que l'OMPI demande à tous les participants de son programme général de formation de remplir des questionnaires d'évaluation et de présenter des rapports détaillés dans lesquels il dresse un bilan personnel des cours ou stages individualisés auxquels ils ont participé; ces rapports permettent de déterminer l'intérêt que présente tel ou tel cours ou stage pour les participants et d'aménager le contenu des cours futurs en fonction de l'évolution des besoins. Par ailleurs, à partir de ces rapports, des certificats sont délivrés aux différents participants des cours ou stages de formation. Certaines délégations ont déclaré que le Bureau international doit encore s'efforcer d'améliorer la procédure d'évaluation.

24. Le Bureau international a pris note des différentes suggestions formulées par les délégations de manière à préserver le dynamisme des activités de formation organisées par l'OMPI. Ce faisant, il a confirmé le maintien des mesures en cours visant à faire évoluer la formation et les efforts de sensibilisation dans le domaine de la propriété industrielle en fonction de nouvelles orientations pertinentes pour certaines régions. C'est ainsi qu'il a organisé des séminaires, des colloques et des réunions sur la gestion de la propriété industrielle pour des pays ayant des activités orientées vers l'exportation, sur des sujets touchant aux licences, l'accès aux techniques nouvelles, la commercialisation des avoirs que constituent les titres de propriété industrielle ainsi qu'en ce qui concerne l'automatisation de l'administration et l'utilisation de l'information en matière de brevets sur disques compacts ROM. Une attention particulière a été accordée à l'organisation de réunions de sensibilisation avec des législateurs, des autorités judiciaires et des décideurs des pays en développement. Les efforts entrepris seront poursuivis.

25. Le groupe de travail a ensuite examiné ensemble les points ii), iii) et iv) mentionnés au paragraphe 16 du présent rapport. Les statistiques et la présentation des activités figurant dans les parties pertinentes du document consacré aux activités menées pendant les six premiers mois de 1993 ont été considérées comme complètes et témoignent du rôle étendu joué par le programme permanent, qui aide les pays en développement à moderniser leurs législations relatives à la propriété industrielle, à renforcer leurs infrastructures administratives et à adhérer aux traités administrés par l'OMPI.

26. Des délégations ont souligné qu'il est important de promouvoir les activités portant sur l'aménagement d'institutions de façon à favoriser aussi les activités relevant des points ii) et iii) mentionnés au paragraphe 16.

27. Le groupe de travail a noté avec satisfaction les renseignements fournis pendant le débat sur certaines activités du programme permanent menées en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique

latine et dans les Caraïbes par les directeurs des différents bureaux régionaux, qui attestent le rôle actif et concret joué par l'OMPI dans ces régions. Le groupe de travail a estimé cela très utile; il a demandé que cette présentation de l'information au niveau régional soit reprise à l'avenir et a prié le Bureau international de poursuivre ses activités comme il le fait actuellement compte tenu des besoins et des priorités propres à chaque région.

28. En ce qui concerne les points v) à ix) indiqués au paragraphe 16 ci-dessus, le groupe de travail a souligné la nécessité de renforcer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités et a insisté sur l'acquisition de techniques étrangères protégées localement ainsi que sur la nécessité de développer l'activité inventive et l'innovation. En outre, tout en soulignant qu'il est important de développer la profession de conseil ou d'agent en propriété industrielle dans les pays en développement, le groupe de travail a noté avec satisfaction les diverses initiatives mentionnées par le Bureau international dans ces domaines, y compris la prochaine publication du premier manuel de l'OMPI sur les agents de brevets et a suggéré d'élargir la portée de ces initiatives et de les renforcer.

29. Des délégations ont noté avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau international pour favoriser une plus large diffusion de l'information technique contenue dans les collections de documents de brevet sur disques compacts ROM, pour permettre aux utilisateurs des pays en développement de recevoir, sur abonnement, les disques compacts ROM à des prix préférentiels et pour encourager la constitution de collections de documents de brevet nationaux sur des disques de ce type (comme dans le cas du projet DOPALES-PRIMERAS).

30. Une délégation a indiqué que, compte tenu des faits nouveaux intervenus dans le domaine de la propriété industrielle, il serait peut-être nécessaire de réexaminer les objectifs du programme permanent.

31. En relation avec la promotion de l'activité inventive nationale, le Bureau international a précisé que l'OMPI continue d'aider les pays en développement, sur la demande de ceux-ci, à mettre en place des structures d'appui à l'intention des inventeurs et facilite les contacts entre ces structures d'appui et des institutions analogues d'autres pays, tout en participant à l'organisation d'expositions et d'activités de promotion.

32. En conclusion, les membres du groupe de travail :

i) ont félicité le Bureau international pour ses efforts visant à gérer le programme permanent dans le cadre des orientations fixées par le Comité permanent;

ii) ont proposé que des renseignements supplémentaires précis soient fournis dans les documents mentionnés au paragraphe 19 ci-dessus;

iii) ont affirmé que la mise en valeur des ressources humaines - y compris les procédures d'évaluation - constitue une priorité essentielle du programme permanent et ont envisagé des mesures concrètes visant à préserver la qualité et l'utilité des activités de formation menées dans le cadre de ce programme;

iv) ont souligné qu'il est important, pour les pays en développement, de développer l'enseignement du droit de la propriété industrielle et la profession de conseil ou d'agent en propriété industrielle;

v) ont suggéré que le Bureau international accorde une plus grande attention à l'aménagement d'institutions et s'emploie à faciliter l'accès des pays en développement aux techniques étrangères protégées localement.

ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA SESSION

33. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le groupe de travail le 10 septembre 1993, après quoi le président a prononcé la clôture de la session.

[L'annexe suit]

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALGERIE/ALGERIA

Dalila BELKHEIR (Mlle), Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

AUTRICHE/AUSTRIA

Ilse MAYER (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Division, Austrian Patent Office, Ministry of Economic Affairs, Vienna

BRESIL/BRAZIL

Piragibe DOS SANTOS TARRAGO, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CANADA

William MACDOUGAL, Head, Information and Network, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Hull, Quebec

CHILI/CHILE

Pablo ROMERO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHINE/CHINA

GU Keping (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Rosina VAZQUEZ DE PARGA (Mrs.), Head, Documentation and Search, Spanish Office of Patents and Trademarks, Ministry of Industry, Commerce and Tourism, Madrid

FRANCE

Jean-Baptiste MOZZICONACCI, Chargé de la coopération et des accords bipartites, Direction générale, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

HONGRIE/HUNGARY

Sándor SZAPORA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONESIE/INDONESIA

Kusumo Priyo HANDRIYO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Leonardo DOS REIS, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Yoshiyuki TAKAGI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PHILIPPINES

Delia MEÑEZ-ROSAL (Mrs.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Calixto ESPEJO, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Liviu BULGAR, Chief, Legal Service and International Relations, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Daniela-Florentina BUTCA (Mrs.), International Cooperation Officer, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

SUISSE/SWITZERLAND

Philippe BAECHTOLD, Juriste, Service juridique III (affaires internationales), Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI), Berne

ZIMBABWE

Judy Nambewe NDAONA-ZUNIDZA (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

II. BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI/
INTERNATIONAL BUREAU OF WIPO

Shahid ALIKHAN, Deputy Director General

Ibrahima THIAM, Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique

Kamil IDRIS, Director, Development Cooperation and External Relations Bureau for Arab Countries

Ernesto RUBIO, Director, Oficina de Cooperación para el Desarrollo y de Relaciones Exteriores para América Latina y el Caribe

Narendra K. SABHARWAL, Director, Development Cooperation and External Relations Bureau for Asia and the Pacific

Vladimir YOSSFIOV, Head, Development Cooperation Program Support Unit

Zahir JAMAL, Head, Development Cooperation Program Planning Unit

III. BUREAU/OFFICERS

President/Chairman: Piragibe DOS SANTOS TARRAGO (Brazil)

Vice-présidents/Vice-Chairmen: Delia MEÑEZ-ROSAL (Mrs.) (Philippines)
Jean-Baptiste MOZZICONACCI (France)

Secrétaire/Secretary: Vladimir YOSSIFOV, (OMPI/WIPO)

[L'annexe II suit]

OMPI



CP/DA/GT/II/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**PROGRAMME PERMANENT DE L'OMPI CONCERNANT
LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT
AVEC LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS**

**COMITE PERMANENT
GROUPE DE TRAVAIL**

**Première session
Genève, 7, 8 et 10 septembre 1993**

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

Introduction

1. Le Groupe de travail du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa première session, à Genève, les 7 et 10 septembre 1993.
2. Treize des 14 Etats membres du groupe de travail désignés par le Comité permanent à sa dernière session, en novembre 1992, étaient représentés, à savoir : Argentine, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Japon, Kenya, Pakistan, Paraguay et Suisse. La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

Ouverture de la session

3. M. Carlos Fernández Ballesteros a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général de l'OMPI.

4. Se référant au document CP/DA/GT/I/3, il a rappelé la décision par laquelle le Comité de coordination de l'OMPI a, à sa session de septembre 1992, établi le groupe de travail et fixé ses principales tâches et modalités de fonctionnement. A sa présente session, le groupe de travail examinera l'avancement des activités du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis la dernière session du Comité permanent, qui s'est tenue en novembre 1992. De nombreuses activités sont encore en cours et ne seront menées à terme qu'à la fin de l'exercice budgétaire actuel. Etant donné que le groupe de travail se réunit à un moment où l'exécution du programme des activités de 1993 en est à mi-chemin, le représentant du Bureau international a énuméré toutes les activités déjà entreprises mais non mentionnées dans le document correspondant ainsi que les activités futures qui ont déjà été approuvées et dont l'exécution d'ici la fin de 1993 a déjà été convenue avec les divers gouvernements. Néanmoins, la portée et la diversité des activités du programme permanent sont clairement indiquées dans les parties pertinentes des documents contenant les rapports sur les activités menées par l'OMPI en 1992 et au cours des six premiers mois de 1993, et qui ont été distribués à tous les membres du groupe de travail.

5. Le représentant du Bureau international a indiqué que, pour l'OMPI, la période à l'examen a été marquée par une augmentation importante des activités de coopération menées en faveur des pays en développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que par un niveau soutenu de la demande d'assistance juridique et technique de la part de ces pays. Le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, et en particulier à la Convention de Berne, a continué d'augmenter. Le Bureau international a répondu avec souplesse aux demandes d'assistance très diverses des pays en développement, qui ont porté sur la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement de l'infrastructure juridique et des systèmes de gestion collective, et la diffusion de la connaissance du droit d'auteur et des droits voisins.

6. Le représentant du Bureau international a aussi mentionné brièvement la suite qui a été donnée aux suggestions faites à la dernière session du Comité permanent, à savoir d'étendre la portée des séminaires nationaux et régionaux à de nouveaux domaines et à de nouveaux groupes de personnes, à l'exemple des séminaires qui, depuis la dernière session du Comité permanent, ont été organisés en Amérique latine à l'intention de magistrats et de fonctionnaires des douanes.

Election du Bureau

7. Sur proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de la Chine, de la France, du Japon et du Paraguay, le groupe de travail a élu à l'unanimité Mme Graciela Peiretti (Argentine) présidente et MM. Paul Omondi Mbago (Kenya) et Gábor Faludi (Hongrie) vice-présidents. M. Carlos Fernández Ballesteros (directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur)) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

Adoption de l'ordre du jour

8. Le groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CP/DA/GT/I/1.

Examen et évaluation des activités menées dans le cadre du programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CP/DA/GT/I/2 et AB/XXIV/9.

10. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites des activités de coopération menées par l'OMPI dans les pays en développement en matière de droit d'auteur et de droits voisins, qu'il s'agisse de conseils et d'assistance en matière législative, de mise en valeur des ressources humaines ou d'aménagement d'institutions, et elles ont manifesté leur plein appui à ces activités. Elles ont toutes noté l'augmentation considérable des activités entreprises depuis la dernière réunion du Comité permanent, en novembre 1992.

11. Certaines délégations ont suggéré que, lors des réunions futures du Comité permanent, la structure des documents fasse aussi ressortir la relation entre les activités et les résultats de l'action du Bureau international au profit des pays en développement. Il a été également suggéré que les documents soient établis de manière à présenter l'exécution des activités de coopération en suivant la structure des postes correspondants du programme et budget de l'OMPI.

12. La délégation du Paraguay a dit que son pays a bénéficié d'une assistance de l'OMPI et a mentionné les différentes réunions qui ont eu lieu récemment au Paraguay, à savoir les journées d'étude nationales de l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention du personnel technique et administratif de l'Association paraguayenne des auteurs (APÀ), le onzième cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine et le VIII^e congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation a exprimé sa satisfaction au sujet de la coopération constructive entre l'OMPI et son gouvernement, qui a assuré le succès de ces réunions et a contribué dans une grande mesure à une meilleure prise de conscience du droit d'auteur non seulement dans son pays mais aussi dans la région.

13. La délégation de l'Argentine, tout en exprimant sa satisfaction au sujet des activités menées par l'OMPI en faveur des pays en développement, a observé qu'il y a une augmentation des cours spécialisés répondant aux questions posées par l'incidence des techniques nouvelles sur le droit d'auteur et les droits voisins. Elle a aussi indiqué qu'une importance plus grande est accordée à la protection des auteurs et des artistes grâce à l'établissement d'institutions de gestion collective des droits des auteurs et des droits voisins ou à leur renforcement. Elle s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI à cet égard et a mentionné dans ce contexte les séminaires tenus récemment sur la gestion collective des droits des auteurs ainsi que d'auteurs séminaires régionaux organisés par l'OMPI et dont ont bénéficié les pays d'Amérique latine, en particulier les séries de réunions conçues pour les

membres des professions judiciaires. Elle a rappelé que, eu égard au processus d'intégration économique qui se déroule au sein du MERCOSUR, son pays a suggéré au cours de la dernière session du Comité permanent que, dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, une assistance soit accordée aux pays en développement en question pour faciliter l'harmonisation et le développement de leurs systèmes respectifs de droit d'auteur et de droits voisins.

14. La délégation du Kenya a exprimé sa reconnaissance pour l'assistance que son pays a reçue du Bureau international et qui a contribué à l'élaboration d'une législation nationale conforme à la Convention de Berne et permis à son pays d'adhérer à cette convention. Elle a dit que son pays organisera l'année prochaine, en coopération avec le Bureau international, un séminaire régional pour les pays d'Afrique orientale qui contribuera à faire mieux prendre conscience dans la région de l'importance qu'il y a à développer le droit d'auteur et les droits voisins.

15. La délégation de la France s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour développer les activités de coopération en matière de droit d'auteur et de droits voisins dans les pays en développement. Elle a signalé que son pays est disposé, comme par le passé, à apporter sa contribution au programme de l'OMPI, et en particulier à intensifier l'action menée au profit des institutions de gestion collective des pays en développement francophones ainsi que pour l'application de la législation aux fins de la lutte contre la piraterie dans les pays d'Afrique où les associations d'artistes interprètes ou exécutants sont actives à cet égard. La délégation s'est prononcée en faveur de la tenue de cours de formation au sein des sociétés d'auteurs françaises et a mentionné le fait que les sociétés françaises de droit d'auteur sont prêtes à augmenter le nombre des stagiaires qu'elles accueillent chaque année dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI en matière de droit d'auteur et de droits voisins. Elle a dit aussi que son pays est prêt à participer avec l'OMPI à l'organisation de conférences analogues à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, qui s'est tenue à Dakar en mars 1992 et à laquelle le gouvernement de son pays a apporté son concours. La délégation a dit que son pays est prêt aussi à coopérer avec le Bureau international aux activités entreprises dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins en Asie du Sud-Est ainsi que dans les pays d'Europe centrale et orientale.

16. La délégation de la Hongrie a rappelé que son pays, et en particulier le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), apporte son concours au programme de coopération de l'OMPI depuis 1979 en organisant des cours d'initiation générale, qui se tiennent tous les trois ans et dont le dernier a eu lieu en novembre 1991. Elle a rappelé qu'ARTISJUS apporte aussi sa contribution en recevant des stagiaires de pays en développement pour des cours de formation spéciale portant sur les divers aspects pratiques de la gestion collective. Elle a en outre indiqué que les relations entretenues avec les stagiaires sont très utiles en ce sens qu'elles permettent de suivre la mise en place des systèmes de gestion collective dans leurs pays respectifs. Elle a ajouté que son pays continuera à organiser de tels cours et à recevoir des stagiaires dans les mêmes conditions que par le passé.

17. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a exprimé ses remerciements au Bureau international pour les efforts importants que celui-ci a déployés au titre du programme de coopération depuis la dernière session du Comité permanent et elle a manifesté son soutien au Bureau international pour l'action de celui-ci en faveur de programmes rentables et d'une planification à long terme susceptibles de conduire à des améliorations substantielles des systèmes de droit d'auteur et de droits voisins. La délégation a rappelé que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a créé l'Institut international du droit d'auteur (ICI) au sein du Bureau du droit d'auteur du pays. Elle a mentionné divers séminaires de l'ICI, en particulier celui qui, organisé en coopération avec l'OMPI à l'intention des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, s'est tenu en mai 1993 et au cours duquel ont été abordés des thèmes portant notamment sur l'incidence possible de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) dans la région. La délégation a ajouté que l'institut continuera à offrir des programmes de formation et a manifesté son intention de coopérer étroitement avec le Bureau international à cet égard.

18. La délégation de la Suisse a dit que les cours de formation sur la gestion collective des droits des auteurs et des droits voisins revêtent une grande importance pour la mise en oeuvre de la législation sur le droit d'auteur des pays en développement ainsi que pour le renforcement de la protection des auteurs sur les plans national et international. Elle a ajouté que son pays, et en particulier la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), est disposé à poursuivre la coopération avec le Bureau international.

19. La délégation du Japon a exprimé sa satisfaction au sujet des activités de coopération pour le développement de l'OMPI et leur a marqué son appui. Elle a dit que son pays avait décidé d'apporter une contribution volontaire au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins aux fins de la tenue de séminaires et de cours de formation, de l'attribution de bourses et de l'organisation de missions d'expert dans la région Asie et Pacifique. Elle a ajouté que le premier séminaire régional que le Bureau international organisera en coopération avec son gouvernement au titre du fonds d'affectation spéciale japonais se tiendra en novembre 1993, à Tokyo.

20. La délégation de la Chine a remercié le Bureau international de son assistance, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre de la loi chinoise sur le droit d'auteur et la formation de fonctionnaires en vue de la création d'un système approprié de gestion collective pour l'ensemble du pays. Elle a indiqué que la mise en oeuvre de ce système nécessitera un programme de coopération de longue durée et a exprimé l'espoir que la coopération fructueuse avec le Bureau international se poursuivra à l'avenir.

21. La délégation de l'Espagne a relevé que les documents établis par le Bureau international fournissent des indications utiles sur les diverses activités entreprises dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI en 1992 et au cours du premier semestre de 1993. Elle a rappelé que son pays a proposé à la dernière session du Comité permanent d'organiser, en coopération avec le Bureau international, le premier cours d'introduction au droit d'auteur pour les pays hispanophones, qui est prévu pour 1994 en Espagne si les crédits budgétaires le permettent.

22. A la fin des débats, le représentant du Bureau international a remercié les délégations de leurs remarques et suggestions. Il s'est félicité de l'appui manifesté par le groupe de travail et a dit que le Bureau international étudiera minutieusement les suggestions et idées nouvelles avancées par le groupe de travail en vue de pouvoir y donner suite dans le cadre de son futur programme d'activités.

Adoption du rapport et clôture de la session

23. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité, à la suite de quoi la présidente a clos la session.

[L'annexe suit]

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

établie par le Bureau international/prepared by the International Bureau

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ARGENTINE/ARGENTINA

Graciela H. PEIRETTI (Srta.), Subdirectora de la Dirección Nacional del Derecho de Autor, Buenos Aires

María Cristina TOSONOTTI (Srta.), Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CANADA

William MACDOUGAL, Head, Information and Network, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Hull, Quebec

CHINE/CHINA

GAO Linghan, Deputy Department Director, Copyright Department, National Copyright Administration of China, Beijing

YU Pingan (Miss), International Division, National Copyright Administration of China, Beijing

ESPAGNE/SPAIN

Luis Fernando DE SEGOVIA, Representant Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Charlotte DOUGLASS (Ms.), Principal Legal Advisor to the General Counsel, US Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C.

Keith KUPFERSCHMID, Intellectual Property Specialist, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Washington

FRANCE

Jean-Pierre TUTIN, Direction de la Communication, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, Ministère des affaires étrangères, Paris

Philippe DELACROIX, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

HONGRIE/HUNGARY

Gábor FALUDI, Legal Director, Hungarian Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS), Budapest

INDE/INDIA

Dinesh PATNAIK, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Akira YOSHIKAWA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Paul OMONDI MBAGO, Registrar General, Office of the Attorney General, Nairobi

PAKISTAN

Irfan BALOCH, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PARAGUAY

Rigoberto GAUTO, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

SUISSE/SWITZERLAND

Andreas STEBLER, Juriste, Service du droit d'auteur, Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI), Berne

II. BUREAU/OFFICERS

Président/Chairman:	Graciela PEIRETTI (Srta.) (Argentine/Argentina)
Vice-présidents/ Vice-Chairmen:	Gábor FALUDI (Hongrie/Hungary) Paul OMONDI MBAGO (Kenya)
Secrétaire/Secretary:	Carlos FERNANDEZ BALLESTEROS (OMPI/WIPO)

III. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF
THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Carlos FERNANDEZ BALLESTEROS, Director, Developing Countries (Copyright)
Division, Copyright Department

Patrick MASOUYE, Senior Program Officer, Developing Countries (Copyright)
Division, Copyright Department

GAO Hang (Mrs.), Consultant, Developing Countries (Copyright) Division,
Copyright Department

[Fin des annexes et du document/
End of Annexes and of document]

